

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/05/2011

DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

FINANCES/MARCHES :

1. Compte Administratif 2010.
2. Compte de Gestion 2010.
3. Rénovation presbytère Saint Laurent.
4. Acceptation d'un legs – AMBROSIUS.

SPORTS/ANIMATION/CULTURE :

5. Convention conclue entre la Ville de Bischheim et l'OMSAL.
6. Subvention d'équipement à l'association Léo Lagrange.
7. Subvention d'investissement à l'association de gymnastique ALSATIA.
8. Fixation d'un nouveau tarif municipal (vide-greniers).

POLE JEUNESSE :

9. Animations pour l'été 2011 en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

EDUCATION :

10. Ouverture de cours de danse de société.
11. Modification des horaires de l'école maternelle Centre.

URBANISME :

12. Acquisition de l'immeuble sis 4 avenue de Périgueux.
13. Prescription par la CUS de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme communautaire.

VOIRIE :

14. Avis CUS – Acquisition de parcelles de voirie (rue de la Concorde) et ajustement du programme voirie 2011.

MOTIONS :

15. Fessenheim.

COMMUNICATION :

1. Réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la création d'un réseau de chaleur à Schiltigheim et Bischheim.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Compte Administratif 2010.**

Le Compte Administratif retrace les opérations de gestion de l'exercice. Les grandes masses de l'exécution du budget sont présentées dans le tableau joint.

Selon les règles de l'instruction comptable M14, le virement prévu au budget ne fait pas l'objet d'une écriture comptable avant la clôture de l'exercice. La section d'investissement présente, par conséquent, un besoin de financement.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie donc de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif 2010 annexé à la présente,

Arrête et fixe le montant des dépenses et des recettes de l'exercice 2010 selon le détail joint en annexe.

Compte administratif 2010

	Budget voté	Réalisation	Taux de réalisation	Restes à réaliser
<i>Section de fonctionnement</i>				
(A) Dépenses totales, dont :	16 567 239,52	14 546 307,28		
Opération réelles	14 376 869,00	13 916 918,62	96,8%	
Opérations d'ordre	2 190 370,52	629 388,66		
(B) Recettes totales	16 189 557,52	16 349 897,98	101,0%	
(C) Résultat reporté	377 682,00	377 682,00		
Solde (I = B + C - A)		2 181 272,70		
<i>Section d'investissement</i>				
(D) Dépenses totales, dont :	7 963 600,80	5 455 878,09		2 446 482,09
Opération d'équipement	6 198 950,80	3 740 067,01	60,3%	2 446 482,09
Opérations financières	1 658 650,00	1 610 179,31		
Opérations d'ordre	106 000,00	105 631,77		
(E) Recettes totales, dont :	8 984 214,52	6 451 137,05		832 547,64
Opé. réelles (hs emprunts)	1 335 838,00	620 116,62	46,4%	770 547,64
Emprunts	3 962 680,00	3 900 000,00		62 000,00
Opérations d'ordre et cessions d'actifs	2 489 696,52	735 020,43		0,00
Affectation en réserves	1 196 000,00	1 196 000,00		
(F) Solde n-1 reporté	-1 020 613,72	-1 020 613,72		
Solde (II = E - D + F)		-25 354,76		-1 613 934,45 (III)
Solde de l'exercice (IV = I + II)		2 155 917,94	(IV)	
Résultat (III + IV)		541 983,49		

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Compte de Gestion 2010.**

Selon les dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Locales, le Trésorier Principal produit au Maire le Compte de Gestion établi par ses soins. L'article L 2121-31 donne, par ailleurs, au Conseil Municipal la compétence d'arrêter les comptes du Trésorier Principal.

Ce document, qui reproduit par classe et par compte, les dépenses et les recettes de la commune, doit correspondre aux opérations retracées au Compte Administratif.

Les écritures annuelles retracées au Compte de Gestion du Trésorier Principal sont rigoureusement identiques à celles du Compte Administratif.

Aussi, je vous propose de l'adopter.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie donc de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le Compte de Gestion de Madame la Trésorière Principale établi pour l'exercice 2010.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Rénovation presbytère Saint-Laurent.

Par délibération du 30 avril 2009, le Conseil Municipal avait approuvé le principe de la rénovation du presbytère Saint-Laurent pour un coût d'opération prévisionnel estimatif de 350 000 € TTC (travaux et études).

Les études du maître d'œuvre, le résultat des consultations de marchés de travaux et enfin l'exécution de l'opération conduisent à une enveloppe financière définitive de 465 000 € TTC. En conséquence, il convient de procéder à la conclusion d'un avenant à la convention financière adoptée lors de la séance du 26 novembre 2009.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'article L 2122-22 4° du CGCT,
Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'actualisation de l'enveloppe financière portée à 465 000 € TTC et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention financière.

autorise

le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés liés à l'opération ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

**Avenant à la Convention de
financement de la rénovation du
presbytère Saint-Laurent**

Entre :

d'une part, la commune de Bischheim, représentée par M. Hubert Drenss, Adjoint au Maire, nommée ci-après le maître d'ouvrage,

et

d'autre part, la SCAEB, représentée par M. André Klein-Mosser, Président du Conseil d'administration, nommée ci-après par le mandataire,

Vu le marché n°09-01 de mission de mandat de maîtrise d'ouvrage du 30 mars 2009 confiant la mission à la SCAEB,

Vu la convention de financement de la rénovation du presbytère Saint-Laurent signée le 7 décembre 2009,

il est prévu les modalités de financement ci-après.

Article 1 - Actualisation de l'autorisation de programme

Le montant de l'autorisation de programme prévu à l'article 2 de la convention financière du 7 décembre 2009 est porté à 465 000 € TTC. Ce montant ne comprend pas les honoraires du mandataire du maître d'ouvrage.

Article 2 - Avances

L'avenant prévoit le versement d'une avance à compter de sa signature.

Le montant de l'avance est obtenu par différence entre le nouveau montant de l'autorisation de programme et le cumul des versements déjà effectués. La demande d'avance est faite dans les formes prévues à l'article 3 de la convention de financement.

Fait à Bischheim, le

Pour le Maire de Bischheim,
l'Adjoint au Maire

Le Président de la SCAEB

Hubert DRENSS

André KLEIN-MOSSER

Rénovation du Presbytère Catholique Récapitulatif des marchés de travaux

N°	Lot	Entreprise	Marché initial (€ HT)	Avenant (€ HT)	Objet	Var.	Nouveau montant (€ HT)
1	GROS-OEUVRE / DEMOLITIONS	POMILIO	34 515,00				34 515,00
2	MENUISERIES EXTERIEURES	SOPOMEST	4 476,00				4 476,00
3	VOLETS ROULANTS	OFB	11 570,00	372,00	Mise en œuvre d'un volet roulant supplémentaire sur une fenêtre au rez-de-chaussée	3,2%	11 942,00
4	CLOISONS / FAUX PLAFONDS	ALSACE PLAFONDS	40 208,65	4 889,85	Doublage du mur de la cage d'escalier Remplacement des doublages isolation des rampants et de l'isolation et protections projetées par une insufflation de ouate de cellulose Travaux non réalisés : 13 trappes invisibles incorporées	12,2%	45 098,50
5	MENUISERIES INTERIEURES	INTER DECOR	50 272,70				50 272,70
6	SERRURERIE / METALLERIE	SOBRIMA	11 086,78	973,39	Déplacement de la main courante extérieure (entrée des logements) Mise en peinture des ferronneries attenantes au bâtiment	8,8%	12 060,17
7	CARRELAGE / FAIENCE / SOLS DURS	DIPOL	7 928,32	696,80	Carrelage dans la cuisine au R+1 Réfection du terrazzo de l'entrée des logements	8,8%	8 625,12
8	PEINTURE /NETTOYAGE	HITTIER	39 974,10	696,00	Option toile de verre à peindre en remplacement de peinture satinée lessivable Non réalisation de la mise en peinture de la clôture	1,7%	40 670,10

N°	Lot	Entreprise	Marché initial (€ HT)	Avenant (€ HT)	Objet	Var.	Nouveau montant (€ HT)
9	ELECTRICITE	ECI	48 382,27	3 007,80	Création d'une alimentation et prise de courant sèche-linge dans chacun des appartements Blocs secours supplémentaires Modification du câblage suite à la suppression de la cloison, logement au R+1 Câblage report de sonnette presbytère vers logement du curé Borne entrée parking Moins-value pour choix des luminaires	6,2%	51 390,07
10	CHAUFFAGE GAZ / VENTILATION	JUNG	54 490,94				54 490,94
12	INSTALLATION SANITAIRE	JUNG	35 037,00	2 144,60	Reprise des réseaux d'assainissement extérieurs (fuites constatées en cours de travaux) Equipements sanitaires sur bâtis supports et équipements de salles de bains alternatifs Moins-value pour équipements cuisines (tables évier avec meubles)	6,1%	37 181,60
	TOTAL		337 941,76	12 780,44		3,8%	350 722,20

N.B. L'opération ne comprend pas de lot n°11

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Acceptation d'un legs.**

L'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

M. Jean-Eugène Ambrosius a institué la Ville de Bischheim légataire particulier. Ce legs porte sur la parcelle section 14 n° 30 "Kurzaufhang" de 22,35 ares, à charge pour la Ville d'entretenir sa tombe au cimetière municipal selon des prescriptions précises, celle-ci faisant l'objet d'une concession à perpétuité.

Selon l'estimation des Domaines du 16 mai 2011, le bien légué est évalué à 40 230 €, soit 1 800 € l'are.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

accepte

le legs de la parcelle section 14 n° 30 "Kurzaufhang" de 22,35 ares d'une valeur de 40 230 € consenti par M. Ambrosius,

s'engage

à entretenir la tombe familiale selon les prescriptions testamentaires à concurrence du montant du legs,

autorise

Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces y relatives et à rendre toutes les dispositions pour l'application de la présente décision.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Convention conclue entre la Ville de BISCHHEIM et l'OMSAL.

La Ville de Bischheim a décidé de confier à l'OMSAL l'organisation des animations qui se dérouleront le samedi 28 mai prochain dans le cadre des festivités du Messti 2011.

A cet effet, il est proposé d'établir une convention entre la Ville et l'OMSAL, jointe ci-après.

En contrepartie, la Ville versera à l'OMSAL une subvention d'un montant prévisionnel de 12 000 €.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2011 – Chapitre 920 6574 025.

L'OMSAL transmettra à la Ville, après réalisation, le bilan financier de l'opération qui donnera lieu à une régularisation, si nécessaire.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

le versement d'une subvention de 12 000 € à l'OMSAL pour l'organisation des festivités 2011 du Messti.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative.

CONVENTION

Entre

La Ville de Bischheim représentée par son Maire, Monsieur André KLEIN-MOSSER, 1er Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin, habilité par délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2011,

d'une part,

Et

L'Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs (OMSAL), dont le siège est au 6 rue Nationale – 67800 BISCHHEIM représenté par son Président, Madame Suzanne KURZ,

d'autre part,

Il a été convenu de ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La Ville a décidé de confier à l'OMSAL l'organisation des manifestations festives suivantes :

- le Messti 2011, samedi 28 mai :
 - 17 h : inauguration du Champ de foire,
 - 19 h 30 à 23 h 30 : animations Place de la République,
- Rémunération des différents prestataires intervenant dans le cadre des animations.

Article 2 : REMUNERATION

L'OMSAL percevra, à titre de subvention, un montant prévisionnel de 12 000 €.

Cette subvention ne devra être affectée qu'aux besoins liés à l'organisation des festivités énumérées en objet.

L'OMSAL fournira à la Ville un bilan financier détaillé des opérations menées qui pourra donner lieu à régularisation.

Article 3 : CONTROLE

En cas de non-respect par le contractant de ses engagements, la Ville de Bischheim se réserve le droit de résilier le présent contrat sans qu'il y ait lieu de verser une quelconque indemnité. Le présent contrat sera résilié de plein droit après mise en demeure de 10 jours par lettre recommandée et restée en tout ou partie sans effet.

Article 4 : ASSURANCE

L'assurance de la Ville prendra en charge tous les risques attachés à l'organisation des festivités citées en objet.

Article 5 : DUREE

La présente convention ne vaut que pour la durée de la prestation, à savoir, l'organisation des festivités 2011 du Messti.

Fait à Bischheim, le

Le Maire

Pour l'OMSAL
La Présidente

André KLEIN-MOSSER
1er Vice-Président du Conseil Général
Du Bas-Rhin

Suzanne KURZ

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Subvention d'équipement à l'association Léo Lagrange.

L'association Léo Lagrange dispose pour le déplacement de ses clubs de deux minibus dont l'un a dû être remplacé suite à un sinistre.

Le coût d'acquisition du véhicule restant à charge de l'association, déduction faite de l'indemnisation de la compagnie d'assurance, est de 22 666 Euros.

Il est proposé de participer au financement de cet achat à hauteur de 15 %, soit 3 400 Euros.

A noter que la Ville de Schiltigheim a par ailleurs subventionné l'opération à hauteur de 3 400 Euros.

Les crédits nécessaires sont à inscrire au Budget Supplémentaire 2011 - Chapitre 900 2042 025.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention d'équipement de 3 400 Euros à l'association Léo Lagrange.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Subvention d'investissement à l'association de gymnastique Alsatia.**

L'association de gymnastique Alsatia sollicite l'aide financière de la ville pour la réalisation de travaux d'étanchéité, de couverture et de zinguerie sur le bâtiment qui abrite les vestiaires et la salle de gymnastique spécialisée, dont le montant est estimé à **25 568 Euros TTC.**

D'autre part, l'association envisage la mise en place d'un nouveau revêtement de sol dans les vestiaires du gymnase pour un montant de **2 224 Euros TTC.**

Il est proposé de participer au financement de ces travaux à hauteur de 15 % du montant de l'investissement projeté, soit **4 168 Euros.**

Le versement de la subvention interviendra sur présentation des factures acquittées.

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2011 - Chapitre 900 2042 025.

Un complément de 444 Euros est à inscrire au Budget Supplémentaire 2011 - Chapitre 900 2042 025.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le versement d'une subvention d'investissement de **4 168 Euros** à l'association de gymnastique Alsatia.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Fixation d'un nouveau tarif municipal.

La Ville de Bischheim souhaite reprendre l'organisation de la journée vide-greniers confiée jusqu'ici au Comité d'Animation Sportive et Culturelle (C.A.S.C.B.). Cette manifestation aura lieu cette année le dimanche 4 septembre prochain.

Il est proposé, à cet effet, de fixer le tarif municipal, applicable pour le droit de place, à 4 Euros le mètre linéaire pour l'année 2011.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de fixer le droit de place pour la brocante à 4 Euros le mètre linéaire pour l'année 2011.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Animations pour l'été 2011 en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et la jeunesse, la Ville de Bischheim proposera cet été un large panel d'animations dans les différents lieux d'accueils et d'animation de la commune. Ces actions s'inscrivent pleinement dans les objectifs éducatifs du Pôle Jeunesse qui s'articulent autour de 3 axes : se construire individuellement, vivre avec les autres et s'ouvrir sur le monde.

I. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE

✓ **Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)**

- Les accueils de loisirs At Home et St Laurent accueilleront les enfants âgés de 3 à 11 ans du 4 juillet au 26 août,
- L'association des Œuvres Scolaires organisera son accueil de loisirs pour les 5/13 ans du 4 au 19 août à l'école élémentaire des Prunelliers,
- L'accueil de loisirs du Centre Social et Familial Victor Hugo accueillera les enfants de 4 à 12 ans du 4 juillet au 2 septembre.

✓ **Stages de danse (école municipale de danse)**

L'école municipale de danse, en partenariat avec le Pôle jeunesse, organisera 4 stages de danse à la salle de danse du parc des sports. Différentes formules seront proposées :

- stages mixtes du 20 au 21 juillet et du 18 au 19 août de 9 h 30 à 16 h 30
- stages réservés aux enfants inscrits en ALSH du 27 au 29 juillet et du 24 au 26 août de 9 h 30 à 11 h 30

✓ **Séjour de vacances**

L'association des Œuvres Scolaires organisera, pour les 6 - 13 ans, différentes sessions au centre des aliziers à la Hoube entre le 3 juillet et le 28 août allant de 6 à 22 jours.

II. ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

✓ **Animation jeunes**

Le programme sera marqué par des temps forts et par une approche quelque peu différente des animations, motivée par la volonté de créer une dynamique inter-quartiers, de recentrer nos moyens et de toucher le plus grand nombre de jeunes. Chaque semaine sera composée ainsi :

- le lundi, accueil informel en après-midi dans les espaces d'animation
- le mardi, sorties extérieures à la journée ou demi-journée
- du mercredi au vendredi, animations de 16 h à 20 h dans un quartier de la ville.
A chaque semaine correspondra un quartier (Guirbaden, Canal, SNCF, Christ Roi mais aussi les Oiseaux, Émile Haag, Dunant, Wodli)

La première semaine du 4 au 8 juillet sera consacrée aux olympiades organisées sur le site de la Ballastière, en partenariat avec le service des sports, la JEEP et le CSF V. Hugo.

✓ **Animation ballastière** : comme chaque année, La Ballastière sera un lieu privilégié d'animations dans le cadre d'un projet intercommunal élaboré par les Villes de Bischheim et Hœnheim. Les après-midi, du lundi au vendredi, durant l'ensemble des vacances d'été, de nombreuses activités sportives gratuites (basket, foot, water-polo, badminton, tennis de table, etc...) ainsi que des activités manuelles seront proposées aux enfants et aux jeunes présents sur le site. Des intervenants extérieurs seront également sollicités pour agrémenter certaines après-midi (yacht-club, lutte, association Livres, poney-club, etc...).

✓ **Séjours multi-activités**

L'association des Œuvres Scolaires organisera, pour les jeunes de 13 à 15 ans, différentes sessions à la base de loisirs de Langatte entre le 17 juillet et le 13 août allant de 7 à 14 jours.

✓ **Jobs d'été** : tous les jeunes âgés de 16 à 20 ans non salariés résidant à Bischheim ou à Schiltigheim peuvent postuler pour un job d'été de quinze jours à un mois à temps partiel ou complet rémunéré sur la base du SMIC. L'opération jobs d'été est menée conjointement par les Villes de Bischheim et de Schiltigheim en collaboration avec l'association JEEP, le CSF Victor Hugo, la Régie des Écrivains et la Mission Locale intercommunale qui coordonne le dispositif. Cette opération permet aux jeunes de gagner de l'argent, de découvrir le monde du travail et d'acquérir pour la plupart une première expérience professionnelle. Une centaine de jobs est proposée chaque année sur l'ensemble des deux villes.

III. SUBVENTION

La Ville versera à l'association des Œuvres Scolaires, une subvention de fonctionnement pour l'organisation estivale de son accueil de loisirs et ses centres de vacances. Pour l'année 2011, il est proposé de verser à l'association une subvention de 5,50 € par jour et par enfant domicilié à Bischheim.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2011.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous propose de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

la politique de la jeunesse pour les vacances de l'été 2011.

décide

de verser une subvention de fonctionnement à l'association des Œuvres Scolaires, sur présentation de son compte d'exploitation, à raison de 5,50 € par jour et par enfant domicilié à Bischheim.

autorise

Monsieur le Maire à signer les conventions liées aux différents projets d'animation estivale 2011.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Ouverture de cours de danse de société.

Dans la continuité de l'objectif que s'est fixé l'école municipale de danse, à savoir « rendre la danse accessible à tous », il est proposé l'ouverture de cours de danse de société aux adultes à partir de 16 ans.

La danse de société regroupe diverses variétés de danse. Les styles suivants seront enseignés à Bischheim : valse – tango – rock n'roll – salsa – cha cha cha. Chacune de ces danses se réalise en duo.

Les cours auront une durée de deux heures et seront composés de deux danses par cours (ex : valse – salsa ou tango – rock, etc...) et seront répartis par niveau (débutant – intermédiaire – avancé). La première année un cours débutant fonctionnera. La deuxième année, un cours débutant et un cours intermédiaire ouvriront et à partir de la troisième année un cours débutant, un cours intermédiaire et un cours avancé seront proposés.

Un atelier de pratique trimestriel, sans surcoût de cotisation, viendra compléter les cours. Des stages d'initiation et/ou de perfectionnement seront également proposés.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'ouvrir des cours de danse de société destinés aux adultes à partir de 16 ans à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 à raison de 2 h par semaine (sauf congés scolaires et jours fériés) ainsi qu'un atelier trimestriel et de proposer des stages d'initiation ou de perfectionnement.

fixe

le tarif appliqué aux élèves de l'école en fonction de leur lieu d'habitation. A titre indicatif pour 2011/2012, il sera de :

- Elèves domiciliés dans la commune :
 - payant moins de 610 Euros d'impôts ou titulaire de la carte d'étudiant : 48,80 Euros le trimestre/élève.
 - payant plus de 610 Euros d'impôts : 71,40 Euros le trimestre/élève.
- Elèves non domiciliés dans la commune :
 - payant moins de 610 Euros d'impôts ou titulaire de la carte d'étudiant : 58,45 Euros le trimestre/élève.
 - payant plus de 610 Euros d'impôts : 87,75 Euros le trimestre.

L'atelier de pratique trimestriel sera proposé sans surcoût de cotisation. Les stages seront payants conformément aux tarifs votés et inclus dans la délibération annuelle sur les tarifs municipaux.

accorde

Une réduction de 20 % par couple de danse.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Modification des horaires de l'école maternelle CENTRE.

Durant les travaux de rénovation de l'école maternelle du Centre, celle-ci sera déplacée sur le site des écoles maternelle et élémentaire Saint Laurent. L'accès aux trois écoles étant identique (12 rue Saint Laurent), la gestion des horaires d'entrée et de sortie permettra de réguler le flux des parents. C'est pourquoi, il est proposé de modifier les horaires de la maternelle du Centre afin qu'ils ne coïncident pas avec ceux des écoles Saint Laurent et restent tout de même compatibles avec ceux de l'école élémentaire du secteur, à savoir République.

Les modifications proposées ont été acceptées à l'unanimité par le conseil d'école du 2ème trimestre 2010/2011 et conformément à l'article 27 de la loi du 22.07.1983 ont recueilli l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Circonscription de Strasbourg VI.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

émet

un avis favorable à la modification des horaires d'entrée et de sortie de l'école maternelle du CENTRE, durant les travaux de rénovation et de les fixer à :

- 8 h 25 à 12 h 05
- 14 h 10 à 16 h 30

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Acquisition de l'immeuble sis 4 avenue de Périgueux.

La vie associative à Bischheim justifie la création d'un lieu dédié permettant le regroupement du plus grand nombre d'associations mais également de services municipaux consacrés aux activités culturelles et sportives ou à destination des jeunes. Par ailleurs, les travaux engagés prochainement à l'école Centre rendent nécessaire la relocalisation des associations qui y avaient des locaux.

L'établissement anciennement dénommé « Sapin Vert », à savoir l'immeuble sis 4 avenue de Périgueux situé sur la parcelle cadastrée section 9 n° 154 d'une superficie de 11,20 ares, peut accueillir une telle structure. Elle est en effet adaptée par sa localisation, son emprise mais aussi et surtout par son histoire qui justifie sa préservation. En effet, cet immeuble était un lieu de rencontre et de culture important à la fin du XIXème siècle, « Zur Grünen Tanne » dit « s'Herrmanns », qui comprenait un restaurant au rez-de-chaussée et une salle de concert et un dancing à l'étage.

La SCI Sapin Vert, propriétaire actuel des lieux et du commerce de chaussures situé au rez-de-chaussée de l'immeuble, est disposée à vendre le bien dans le cadre de la cessation d'activité du commerce prévue au 30 juin 2012.

Les services fiscaux ont estimé la valeur globale du site, comprenant le magasin et divers locaux, ainsi qu'un logement et le fonds de commerce, à 692 000 Euros, montant assorti d'une marge de négociation de plus ou moins 10 %. Le propriétaire du bien accepte de le céder au prix de 800 000 Euros hors taxes et frais. Il est proposé de conclure la transaction à ce montant du fait de l'intérêt de la ville à la conservation d'un tel bâtiment. Un compromis de vente sera signé prochainement.

Des travaux devront alors être réalisés et l'entrée dans les lieux des associations ne pourra pas intervenir avant plusieurs années. Aussi, est-il proposé de les localiser temporairement dans des locaux appartenant à l'entreprise SICOP située 64 avenue de Périgueux.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

de procéder à l'acquisition du bien cadastré section 9 parcelle 154 d'une superficie de 11,20 ares pour un montant de 800 000 €.

autorise

Monsieur le Maire ou son Adjoint compétent, à signer toutes pièces relatives à la transaction visée par la présente délibération tant pour la conclusion du compromis de vente que pour la transaction définitive.



Strasbourg
Communauté Urbaine

Cartes et plans
Echelle : 1/1000
Commune : Bischheim
Édité par le service Mairie CUS le 13/05/2011



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Prescription par la CUS de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme communautaire.

Par délibération en date du 28 mai 2009, vous avez sollicité auprès de la CUS la révision du plan d'occupation des sols de Bischheim et avez approuvé ainsi l'élaboration d'un plan local d'urbanisme communal. La loi dite Grenelle 2 en date du 12 juillet 2010 a totalement revu le régime juridique des PLU et a considéré que ces documents doivent être dorénavant réfléchis à l'échelon intercommunal en concertation avec les communes.

La CUS va ainsi devoir procéder à l'élaboration d'un document unique pour ses 28 communes qui intégrera le Plan de Déplacement Urbain et le Programme Local de l'Habitat. Ce PLU intercommunal pourra comprendre des plans de secteur couvrant chacun l'intégralité du territoire d'une ou plusieurs communes, précisant les orientations d'aménagement et de programmation, ainsi que le règlement de chaque secteur. L'échelle de ces secteurs n'est pas connue actuellement, aussi, Bischheim aura-t-elle peut-être un plan de secteur propre ou partagé avec une ou plusieurs villes voisines.

Les spécificités de la commune devraient être prises en compte à travers :

- le zonage et le règlement
- les orientations d'aménagement et de programmation sur les espaces de développement à l'échelle communale (et communautaire quand le territoire de la commune est concerné).

Le planning prévisionnel transmis par la CUS est le suivant :

- 27 mai 2011 – conseil communautaire se prononçant sur l'engagement de l'élaboration du PLU communautaire et précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,
- automne 2011 – lancement de la concertation avec le public,
- septembre 2011 à février 2012 – élaboration d'un projet de territoire pour la CUS en concertation avec les élus,
- juillet 2012 – débat en conseil communautaire sur le projet de territoire de la CUS, support du projet d'aménagement et de développement durable,
- janvier 2013 – débat en conseil communautaire sur le projet d'aménagement et de développement durable,
- septembre 2013 – arrêt par le conseil communautaire du projet de PLU communautaire,
- automne 2014 – enquête publique,
- décembre 2015 – approbation du PLU communautaire.

Si, lors de l'examen du projet de PLU, une commune de la CUS devait émettre un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, le conseil communautaire devrait délibérer à nouveau et arrêter le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers de ses membres.

Les modalités de concertation seront de plusieurs ordres :

- l'annonce par voie d'affichage et dans la presse locale de l'ouverture de la phase de concertation et de ses modalités,
- la mise à disposition au siège de la CUS et dans les mairies des communes membres de la CUS d'un dossier de concertation, accompagné d'un recueil des avis permettant au public de faire part de ses observations,

- l'information régulière du public durant toute la phase de concertation sur les avancées du projet, par exemple via le site internet de la collectivité,
- l'organisation et la tenue de réunions publiques qui pourront se faire selon des périmètres territoriaux variables,
- la tenue d'expositions publiques,
- l'organisation de conférences, en présence de représentants de la CUS, en lien avec les thématiques abordées par le PLU.

Le questionnement municipal porte actuellement notamment :

- sur l'intégration du travail d'ores et déjà réalisé dans le cadre de la révision du PLU communal depuis 2009 et des concertations engagées sur des territoires de la ville comme au quartier des Ecrivains ou sur l'îlot centre,
- sur les modalités de concertation qui seront mises en place au niveau du territoire de Bischheim,
- sur l'adaptation des objectifs du PLH au regard des spécificités communales et notamment de l'importance du logement aidé sur le territoire.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal,

prend acte

de l'inscription en conseil communautaire d'un point relatif à l'engagement d'une procédure d'élaboration d'un PLU intercommunal.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Projet de délibération du Conseil de Communauté / Avis de la Commune de Bischheim/ Loi du 12 juillet 1999 / Acquisition de parcelles de voirie / Ajustement du programme voirie 2011.

En application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les projets de délibération du Conseil de Communauté intéressant la commune de Bischheim.

Le Conseil de la C.U.S. doit prochainement délibérer sur les points suivants :

1 - ACQUISITION DE TERRAINS A INCORPORER DANS LA VOIRIE PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE

Voies aménagées avec l'accord des propriétaires dont le transfert de propriété reste à régulariser. Les parcelles sises ci-après seront acquises, à l'Euro symbolique, en plein accord avec les propriétaires.

A Bischheim

Rue de la Concorde

Section 11 n° 36 de 0,93 are

Section 11 n° 37 de 0,72 are

Propriété de Mme Madeleine DIEBOLD AESCHELMANN

2 - AJUSTEMENT DU PROGRAMME DE VOIRIE 2011

Pour certaines opérations, la concertation ou encore les études de détail ont entraîné la nécessité de modifier la conception initiale des projets et donc de changer les éléments de programme, le coût d'objectif, les emprises...

A Bischheim

Tableau annexe 2.

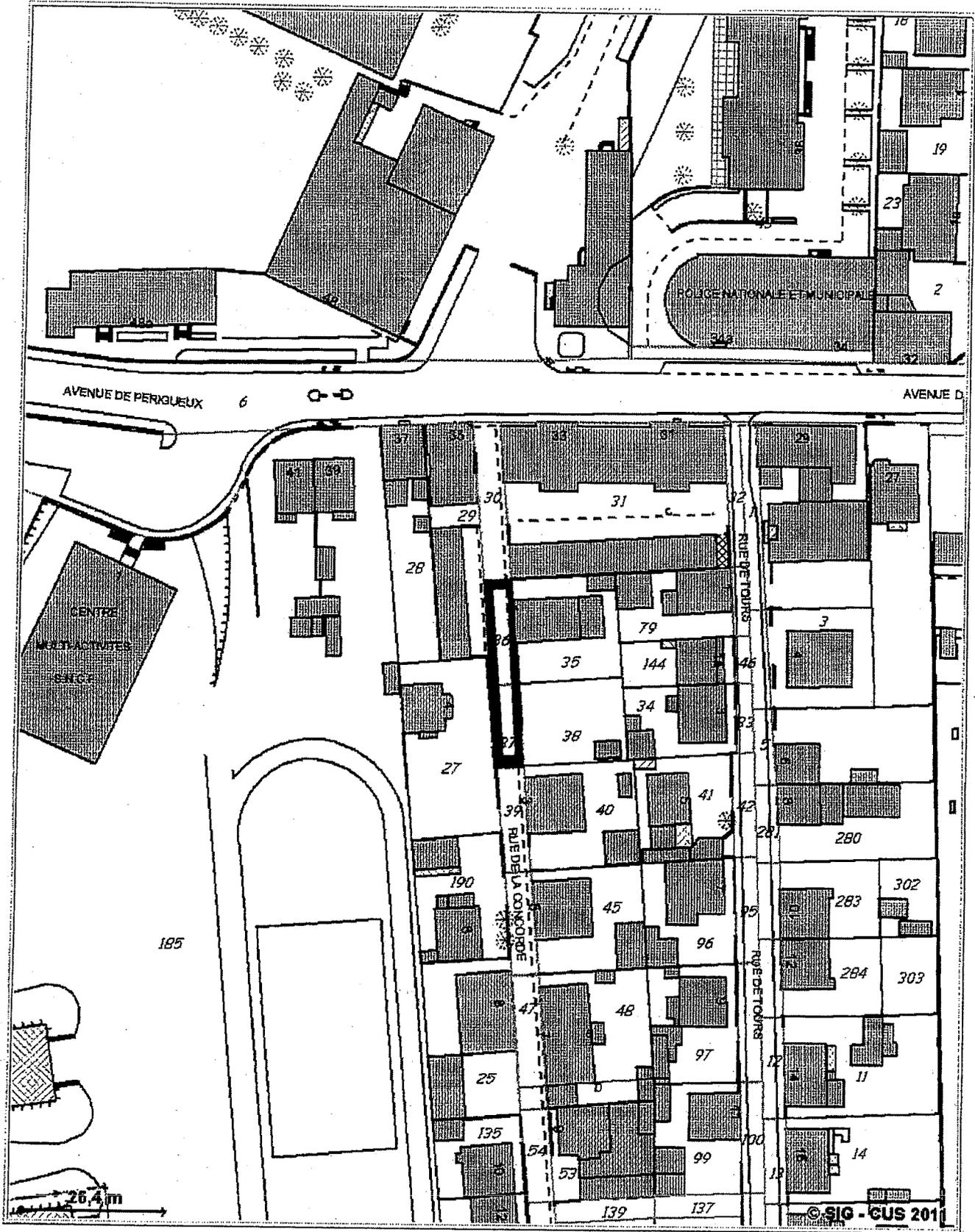
Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

émet

- un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Communauté concernant l'acquisition des parcelles de voirie ci-dessus énumérées en vue de leur incorporation dans la voirie publique communautaire.
- un avis favorable à l'ajustement du programme de voirie 2011 concernant Bischheim.



Strasbourg
Communauté Urbaine

Cartes et plans

Echelle : 1/ 1000

Commune : Bischheim

Edité par le service Mairie CUS le 06/05/2011



ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS COMMUNES

BISCHHEIM

Opération	2009BIS2968MAJ01		BISCHHEIM		Suites Etudes & Travaux		1
Site projet	AVENUE DE PRIGNEUX						
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Rue des Magasins	Fin	Rue Ampère		
Mt Total Prévisionnel	330 000 €	MOE	Externe	AMO	non		
voirie & équipements	Fonctionnement modifié	Carrefour/Giratoire	Réaménagement	Trx en profondeur	Type marché	Mapa	TTC
							330 000 €
						Total délibéré GUS	330 000 €

CONSEIL MUNICIPAL DE BISCHHEIM

26 mai 2011

MOTION

Présentée par le Groupe des élus PS-EELV – Changer Bischheim - **Arrêtons Fessenheim**

Il y a 40 ans, le gouvernement Français décidait de développer massivement le nucléaire civil. Depuis lors, l'industrie du nucléaire a prospéré en ne prenant pas suffisamment en compte la question du retraitement des déchets et l'avenir des installations.

La plus vieille centrale nucléaire française encore en activité a été construite à Fessenheim en 1970. Ses installations sont vraisemblablement frappées d'obsolescence comme de nombreux dysfonctionnements le laissent penser (avec une fréquence quatre fois supérieure à celle du reste du parc français). A cela s'ajoute le fait que pour l'ensemble des spécialistes, les standards de sécurité de l'époque sont aujourd'hui dépassés.

La catastrophe survenue à Fukushima, centrale construite la même année que Fessenheim, nous interpelle à plusieurs titres :

- Le déroulement des événements au Japon montre qu'un haut niveau de maîtrise scientifique et technique n'est pas un gage suffisant de sécurité en matière de gestion nucléaire. Or l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) ont mis cette année en lumière de nouveaux dysfonctionnements impactant la sécurité des installations.
- La centrale de Fukushima devait être fermée pour respecter le délai d'usure matérielle estimé à 30 ans. A la demande de l'opérateur Tepco, les autorités ont accordé un délai d'exploitation supplémentaire de dix ans.

Certes des missions d'évaluation sont en cours, mais quelles qu'en soient les conclusions et plutôt que de décaler le problème en prolongeant l'exploitation de 10 ans, nous proposons d'anticiper la conversion nécessaire et inévitable du site de Fessenheim.

La sûreté nucléaire ne s'arrête pas à nos frontières : c'est avec toutes les collectivités alsaciennes et avec nos voisins suisses et allemands que cette question doit être traitée et débattue.

En conséquence, le Conseil municipal de Bischheim réuni le 28 mai 2011 demande aux autorités compétentes :

- L'arrêt de la centrale de Fessenheim.
- Sa reconversion en site pilote de recherche-développement qui permettra de mettre en œuvre des savoir-faire et des technologies pionniers, générateurs d'emplois et nécessaires au démantèlement des centrales nucléaires en fin de vie.
- La mise en place et le développement d'un plan de réduction de la consommation d'énergie dans tous les secteurs.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Proposée par le Groupe de la Majorité Municipale (UMP, Apparentés, Indépendants) BISCHHEIM tient la barre

Le drame qu'a récemment connu le Japon a ravivé la peur du nucléaire et du risque que les centrales peuvent constituer.

Partout dans le monde, Fukushima a réinterrogé la sécurité des centrales.

En France, le gouvernement a décidé que la totalité du parc nucléaire fera l'objet d'une inspection qui mesurera l'ensemble des risques sismiques et d'inondations en particulier. Un audit sera rendu en juin.

Fessenheim sera ainsi soumise à ce contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Le Conseil Municipal de Bischheim approuve les décisions prises par le passé, par les gouvernements successifs, de maintenir diverses sources de fourniture d'énergie. A une période où le coût du pétrole et du gaz atteint des records de prix historiques, il est important que notre pays ait su se garantir la plus grande indépendance énergétique possible.

Toutefois le Conseil Municipal mesure et partage l'angoisse née des événements survenus au Japon. L'indépendance énergétique peut aujourd'hui se nourrir de nouvelles sources qu'il convient de développer parce qu'elles ne représentent pas le même risque.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Bischheim, réuni le 26 mai 2011 prend acte de la décision de mener une série de tests sur l'ensemble du parc nucléaire français et souhaite :

- **que ces tests soient menés en toute transparence et en vue d'obtenir des résultats permettant de garantir la sécurité des biens et des personnes,**
- **que la centrale de Fessenheim fasse l'objet d'une attention toute particulière compte tenu de son âge,**
- **qu'aucune décision hâtive ne soit prise avant les contrôles programmés,**
- **que des conclusions transparentes soient tirées des résultats de ces tests et que, si nécessaire, des mesures prises,**
- **qu'une coopération se crée entre les pays du Rhin Supérieur pour garantir la même transparence, harmoniser les mesures de contrôle et de sécurité, pour les autres sites nucléaires en Allemagne et en Suisse**
- **que soit parallèlement poursuivie à l'exploitation du nucléaire, une politique active de promotion des énergies renouvelables.**

Le Conseil Municipal de Bischheim incite au développement des énergies renouvelables, encourage les changements de comportements de tous les citoyens destinés à réduire les consommations de produits énergétiques.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la création d'un réseau de chaleur à Schiltigheim et Bischheim.

Le projet de requalification urbaine du quartier des Ecrivains constitue une opportunité de s'interroger, à partir de l'existence d'un réseau de chauffage collectif de OPUS 67, sur la pertinence du développement d'un réseau de chaleur sur un périmètre plus large avec le raccordement de plusieurs abonnés.

De fait, les maires des villes de Bischheim et de Schiltigheim ont demandé au Président de la CUS de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur intercommunal.

Doit en effet être étudiée la possibilité d'étendre ce mode de production et de distribution de chaleur à d'autres îlots ou bâtiments publics à proximité, en tenant compte de la nécessaire introduction des énergies renouvelables et/ou de récupération. Cette demande des villes s'inscrit dans leur combat pour la réduction des gaz à effet de serre et dans les objectifs du Plan Climat de la CUS.

Le bureau Environnement de la CUS du 7 avril dernier a acté la réalisation de cette étude et le Conseil Communautaire du mois de juin prochain se prononcera à son tour. Il pourra ainsi formaliser officiellement cette compétence, en cohérence avec le choix d'ores et déjà opéré pour le réseau de chaleur du Wacken.

L'étude, d'un montant prévisionnel de 80 000 Euros TTC, dont le rendu est prévu pour septembre 2012, se déroulera en deux phases :

- réalisation d'un état des lieux de l'existant (inventaire des équipements, des besoins et des ressources énergétiques éventuelles sur site), la définition précise du périmètre pertinent de l'étude, ainsi que l'analyse comparative des différentes options techniques envisageables.
- approfondissement des solutions énergétiques retenues par une étude plus poussée de leurs volets technique, économique, juridique, financier et environnemental. La solution énergétique la plus performante sera alors mise en exergue.

